

Tournai, le 26 mai 2020

Nos références: LLE/LLE/20.0185

Objet : Testing et déconfinement progressif

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Chers résidents

Comme nous vous l'annonçons dans notre courrier du 12 mai dernier, nous savons maintenant que le testing des résidents de la Résidence-services aura lieu ce jeudi 28 mai 2020.

Il sera réalisé par le Docteur Jean-François Moreau, notre médecin coordinateur de la maison de repos et de soins. Nous vous demandons donc de vous tenir à leur disposition dans votre appartement à partir de 8h00 à 11h00 heures.

Dès que nous serons en possession de l'ensemble des résultats, nous reviendrons vers vous pour vous les communiquer.

Ceci ne nous donnera qu'une photo au temps « T », en terme de personnes positives ou non au covid-19 dans notre résidence à la date du 28 mai 2020 ; mais ne signifiera pas quelques que soient les résultats que tout est terminé !

Cependant, nous vous proposons selon les consignes reçues dans la circulaire : « Directives relatives à la préparation du déconfinement dans les Résidences-services » du 15 mai dernier de Madame Christie Morreale, ministre de la santé, d'assouplir à partir de ce mardi 2 juin les mesures prises jusqu'ici pour garantir votre sécurité.

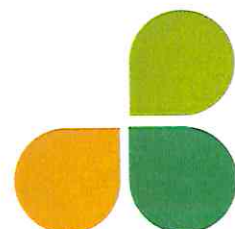
« Le principe général reste aucune obligation de déconfinement. »

« Il appartient à chaque direction, en fonction de la situation sanitaire de son établissement et des ressources matérielles et humaines à sa disposition, d'organiser ce déconfinement, en appliquant les mesures sanitaires prévues ci-après et conformes aux instructions du SPF Santé publique. »

Voici ce que nous en retenons pour la suite:

1. Accès aux personnes extérieures :

Désormais, il vous sera à nouveau possible de rencontrer prioritairement à l'extérieur c'est-à-dire sur la terrasse de la résidence deux membres de votre famille en



même temps, qui pourront maintenant vous apporter toutes vos provisions directement. Les visites encadrées prendront donc fin dès ce 02 juin 2020.

L'accès au parc en compagnie d'une personne extérieure vous est interdit et ce dans le but de protéger les résidents de la maison de repos (car pour eux il n'y a pas encore de déconfinement progressif : les mesures n'étant pas identiques)

Vous pourrez aussi recevoir dans votre appartement vos prestataires de services habituels : pédicure, coiffeur, infirmières à domicile, aide-familiales ou aide-ménagères à domicile...

MAIS, pour ce faire, ces personnes (familles et prestataires) devront appliquer les consignes suivantes :

- l'accès aux appartements se fera **exclusivement par l'intérieur** du bâtiment et ces personnes seront contrôlées à leur arrivée ;
- toute personne entrant dans la résidence devra être munie d'un **masque chirurgical jetable** qu'elle se procurera par ses propres soins;
- les gants et les bijoux portés aux mains en entrant sont interdits ;
- chaque personne devra se soumettre au contrôle de température ;
- la désinfection des mains est obligatoire en entrant et en sortant ;
- le principe de distanciation sociale doit être maintenu.

DONC pratiquement, à partir de ce 02 juin, vous ne bénéficierez plus des services de nettoyage de Patricia.

En ce qui concerne l'entretien de votre linge, sauf demande expresse de votre part à notre équipe d'aides-logistiques, celui-ci sera à nouveau entretenu par vos soins. Toutefois, si vous souhaitez que ce service continue tel qu'il est actuellement mis en place, alors celui-ci vous sera facturé à partir du 1^{er} juin.

En ce qui concerne l'enlèvement des déchets, c'est à nouveau notre équipe d'aides-logistiques qui se chargera de cette gestion.

2. Protection obligatoire de chaque résident :

En présence d'une personne extérieure, chaque résident devra porter **un masque chirurgical jetable que nous vous demandons de vous procurer**. De façon à vous permettre de vous approvisionner, nous distribuerons 5 masques par semaine pendant deux semaines, ensuite chaque résident devra en avoir reçu de sa famille ou s'en être procuré.

Vous pourrez à nouveau si vous le souhaitez sortir de la résidence, à condition de **porter un masque chirurgical** jetable lors de chacune de vos sorties et d'avoir averti au préalable le personnel de votre but de sortie et de vos déplacements.

Ces nouvelles dispositions de déconfinement progressif **ne sont pas sans risque supplémentaire pour vous et pour notre personnel** mais sont laissées à votre libre choix.

La direction fixe ces modalités organisationnelles. Si celles-ci ne sont pas strictement respectées, nous nous réservons le droit de ne pas les réitérer. Ces modalités pourront être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension et votre collaboration et nous vous prions d'agréer Madame, Mademoiselle, Monsieur, chères familles, l'expression de notre entier dévouement.

Laurence LECOUVET
Directrice de site

Marc GILLIEAUX
Directeur Général